



Police

Police Locale
Zone de Police 5288
«Pays de Herve»
Direction Générale

POUR INFORMATION

Avenue Dewandre 49
4650 Herve
Tél. 087 34 35 00
Fax 087 34 36 27
secretairezone@police-paysdeherve.be
www.police-paysdeherve.be

14 FEV. 2019

Secrétariat

Nos références	Srt ZP- ()	Votre correspondant	Conseillère Josiane VANDERLINDEN
Votre lettre du		Téléphone	087 343500
Vos références		Fax	087 343627
		E-mail	secretairezone@police-paysdeherve.be

Objet : Conseil de Police du 27 Février 2019 - Information

Madame, Monsieur,

En vertu de l'article 27 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un Service de Police Intégré, structuré à deux niveaux, nous avons le plaisir de vous communiquer l'ordre du jour du prochain Conseil de Police de la Zone de Police « Pays de Herve » qui se tiendra le **27 Février 2019 à 18.30 H**, dans la salle de réunion de la Direction de la Zone de police, Avenue Dewandre 49 à 4650 HERVE – Local 2.2 (2^e Etage).

L'ordre du jour est établi comme suit :

Séance publique

1. Approbation du PV du Conseil de Police du 07 février 2019
2. Modification budgétaire 03/2018 – Approbation par la Tutelle de M. le Gouverneur de la Province (SPF Intérieur) – Prise d'acte
3. Présentation de la Zone de Police - Information

Séance à huis clos

4. Mobilité 05/2018 – Recrutement de 1 (un) Commissaire de Police « Chef d'Antenne » - Attribution de l'emploi – Décision
5. Mobilité 05/2018 – Recrutement de 2 (deux) Cadres moyens « Polyvalents » (sous réserve des résultats des phases de mobilité 03 et 04/2018 ainsi que de la situation des effectifs de la zone) – Attribution des emplois – Décision

6. Régime de fin de carrière – Introduction d'une demande de non activité préalable à la pension (NAPAP) à partir du 01 juillet 2019 - Décision

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.



La Secrétaire,
J. VANDERLINDEN



Le Président,
M. DROUGUET